

# **CONDITIONS GENERALES DES FORMATIONS**

#### 1. Etude de faisabilité

Lors d'une demande de formation, un entretien de diagnostic préalable est systématiquement réalisé lors d'un échange téléphonique. Cela permet d'analyser la prestation demandée et d'en étudier la faisabilité. Un programme personnalisé peut alors être proposé afin de mieux inscrire la formation dans l'activité professionnelle du ou des stagiaires.

### 2. Tarif des formations

Le tarif dépend de plusieurs critères faisant intervenir :

- Le travail pédagogique et supports de formation à préparer éventuellement en amont pour une demande de formation personnalisée.
- Des conditions particulières qui auraient été évoquées lors du diagnostic téléphonique préalable.

Il est donc préférable de nous appeler pour obtenir un devis.

#### 3. Modalités d'accès à la formation

Vous pouvez nous contacter par téléphone ou via la fiche contact de notre site internet.

Suite à un premier échange, nous vous établirons un devis accompagné du programme de formation correspondant et d'un questionnaire concernant les participants. A réception de votre commande, nous PROGRAMMONS ensembles la ou les dates d'interventions.

Pour information, les délais d'accès à nos formations sont en général au plus tôt 2 semaines après la réception de la commande.

### 4. Documents administratifs principaux

#### En amont de la formation sont fournis :

- Un devis : ce dernier doit être retourné daté et signé à la société MARTIN 3D , avec la mention « Bon pour accord ».
- Une convention de formation. Elle reprécise notamment :
  - Le prix de la formation
  - Les dates et horaires
  - Le nom des participants
  - Les clauses de non-réalisation de la formation

#### Le programme est également rappelé avec :

- Les pré-requis nécessaires
- Les objectifs et supports pédagogiques
- Les modalités d'évaluation

#### Pendant la formation:

- Une attestation de présence doit être signée par stagiaire chaque demi-journée de prestation.

#### A l'issue de la formation sont remis:

- Un certificat de réalisation par stagiaire. Il atteste du bon déroulement de la formation et en rappelle le thème, dates et horaires.
- Un questionnaire de satisfaction.
- Une facture, en fin de mois, envoyée au responsable ou à la comptabilité de l'entreprise bénéficiaire.

### 5. Règlement des formations

Le paiement d'une facture de formation peut se faire par chèque ou virement. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, les modalités de paiement devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

## 6. Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société MARTIN 3D ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

### 7. Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

#### Conformément à l'article L6354-1 du Code du Travail :

- a) Tout report ou annulation peut être fait par le client, sans frais, si cette annulation parvient à MARTIN 3D, par écrit, au moins dix jours ouvrés avant le début du stage.
- b) Tout report ou annulation dans un délai inférieur entrainera pour le client l'obligation d'un dédommagement d'un montant minimum de 50% du montant de la facture. Néanmoins, cette condition pourrait être levée pour un cas de force majeur, documents probants à l'appui.
- c) Toute report ou annulation d'une formation, en présentiel ou par téléphone, moins de 48h à l'avance, entrainera la prise en compte de la séance qui sera considérée comme effectuée par MARTIN 3D. Néanmoins, cette condition pourrait être levée pour un cas de force majeur, documents probants à l'appui.
- d) En cas d'inexécution totale ou partielle d'une prestation de formation du fait de MARTIN 3D, il sera, dans ce cas, procédé à un remboursement des sommes indûment perçues de ce fait.

# 8. Abandon de formation et prévention de la rupture de parcours

En cas d'abandon en cours de formation par un stagiaire, un entretien téléphonique sera proposé avec ce dernier pour en analyser les causes et tenter de trouver une solution. En cas de relances téléphoniques multiples sans réponse du stagiaire ou de son employeur, la formation sera facturée sans établissement de compromis.

Pour prévenir la rupture de parcours, des travaux sont demandés entre chaque sessions et des échanges téléphoniques et de mails sont réalisés par le formateur.

### 9. Prestations de formation

Dans le cadre de sa politique qualité, martin 3d s'engage à exécuter la convention de formation conformément aux exigences requises.

MARTIN 3D s'engage à ce que l'exécution des prestations soit parfaitement intégrée dans son domaine de compétences pour assurer le respect des délais et la qualité des prestations.

Les délais d'exécution stipulés sont de rigueur. En cas de dépassement, les parties peuvent simplement avoir recours à l'article 7 des présentes conditions générales.

Si MARTIN 3D se voit contraint d'annuler une formation pour des raisons de force majeure (ex : invalidité temporaire, grèves, risque majeur pour la sécurité des personnes, risques d'attentats, risque épidémiologique ou nucléaire,...), une nouvelle session sera organisée dans les meilleurs délais. Dans ce cas, le bénéficiaire reste libre d'annuler son inscription.

## 10. Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société MARTIN 3D. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

## 11. Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société MARTIN 3D sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

La société MARTIN 3D s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

# 12. Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes conditions sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société MARTIN 3D et l'entreprise bénéficiaire de la formation, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de LAVAL.

Fait à Mayenne, le 21/07/21

Bruno MARTIN